

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANCIE**
Séance du 13 juillet 2026

Délibération n° 2026.07.58

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 6 juillet 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 6 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Florent BARBAFIERI, Maxence BIGNIER, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Rémy CHAVANNE-TRICHARD, Emmanuel CHERMETTE, Nadine DESHENRY SABATINO, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERECOURT, Jacky MENICHON, Alexandra PRAT et Gaëlle RAYNAUD.

Excusés : Mme Carole SOULIER et M. Christophe WAÏT.

Madame Valérie CALLARD est élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Révision des tarifs des services périscolaires

Vu la délibération n° 2024.04.28 du 22 avril 2024 fixant le prix des services périscolaires à 4€20 pour les enfants de maternelle, 4.70 € pour les classes de primaire, à 8€40 le repas exceptionnel sans inscription préalable ou hors délai pour les maternelles et 9.40 € pour les classes de primaire. Le repas adulte sera facturé 9.40 €.

Pour la garderie, le tarif est de 3.50 € la séance, 7€ pour les familles laissant leur(s) enfant(s) sans inscription préalable ou hors délai et à 7€ le supplément en cas de dépassement horaire au-delà de 18h15.

Vu la délibération n° 2025.07.43 du 7 juillet 2025 fixant le prix des services périscolaires comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE				
Classes de maternelle		Classes de primaire		Autre
Repas enfant	Repas exceptionnel sans inscription préalable ou hors délai <i>(en application du règlement intérieur des services périscolaires)</i>	Repas enfant	Repas exceptionnel sans inscription préalable ou hors délai <i>(en application du règlement intérieur des services périscolaires)</i>	Repas adulte
4,40 €	8,80 €	4,90 €	9,80 €	9,80 €

GARDERIE PÉRISCOLAIRE		
Séance garderie	Séance non réservée dans les délais	Supplément en cas de dépassement horaire (au-delà de 18h15)
3,55 €	7,10 €	7,10 €

Vu le bilan de fonctionnement des services périscolaires pour l'année 2025/2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer les tarifs des services périscolaires, à compter de la rentrée de septembre 2026, comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE				
Classes de maternelle		Classes de primaire		Autre
Repas enfant	Repas exceptionnel sans inscription préalable ou hors délai <i>(en application du règlement intérieur des services périscolaires)</i>	Repas enfant	Repas exceptionnel sans inscription préalable ou hors délai <i>(en application du règlement intérieur des services périscolaires)</i>	Repas adulte
4,60 €	9.20 €	5.10 €	10.20 €	10.20 €

GARDERIE PÉRISCOLAIRE		
Séance garderie	Séance non réservée dans les délais	Supplément en cas de dépassement horaire (au-delà de 18h15)
3,75 €	7.50 €	7.50 €

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Valérie CALLAD

